



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2024\_66**

**MARCHE DE FOURNITURE ET DE LIVRAISON DES REPAS EN LIAISON FROIDE POUR  
LA RESTAURATION – APPROBATION DE L'AVENANT N 1**

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mai, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 22 mai 2024, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice : .....43  
Conseillers présents : .....31  
Pouvoirs : .....8  
Votants : .....39

**Conseillers présents** : LÉZÉ Maryline ; BASTARD Estelle ; POMMOT Michel ; LANGLAIS Véronique ; DRIANCOURT Marc-Antoine ; SANTENAC Rachel ; BERNIER Catherine ; BURON Christelle ; PAULY-MOREAU Noémie ; MASSEROT Christian ; BOUDET Marie-Christine ; JAMIN Grégoire ; BRICHET Stéphane ; THEPAUT Michel ; CHIRON Jacky ; PERTUISEL Roselyne ; CHABIN Nathalie ; RIVENEAU Annie ; JOUANNEAU-FERRON Laetitia ; BERTIN Jérémy ; FOUIN Marion ; CHATILLON Jean-Yves ; GUILLOT Jean-François ; BODIN Freddy ; BESSON Bernard ; BOULLIER Marine ; LEMAIRE Hélène ; BRIAND Tony ; POLPRÉ Charlène ; DESPORTES Philippe ; GOURMEL Jacques.

**Conseillers absents ayant donné pouvoir** :

FRANCOIS Marie-Jeanne a donné pouvoir à THEPAUT Michel ;  
FOUIN Dominique a donné pouvoir à Estelle BASTARD ;  
NOILOU Jean-Claude a donné pouvoir à Rachel SANTENAC ;  
LAURIOU Jean-Yves a donné pouvoir à Roselyne PERTUISEL ;  
MASSE Stéphane a donné pouvoir à BURON Christelle ;  
RICHARD Maud a donné pouvoir à RIVENEAU Annie ;  
BOURRIER Alain a donné pouvoir à BODIN Freddy ;  
FLAMENT Sophie a donné pouvoir à LEMAIRE Hélène.

**Conseillers absents** :

MARTIN Alain ; KLEIN Bernadette ; LEOST Marie-Hélène ; AUBRY François.

**Secrétaire de séance** :

DRIANCOURT Marc-Antoine.



**DELIBERATION N°DCM2024\_66**  
**Marché de fourniture et de livraison des repas en liaison froide pour la**  
**restauration – Approbation de l'avenant n°1**

**Rapporteur : Rachel SANTENAC**

En date du 7 novembre 2023, le conseil municipal a autorisé madame la maire à signer tous les documents relatifs au contrat de fournitures et de livraison de repas froids dans les restaurants scolaire et au foyer d'hébergement pour séniors.

Cependant, pour faciliter les commandes et la facturation, le BPU a dû être révisé (ajout des tarifs stocks tampon et repas adultes) et les budgets annuels actualisés (celui du Béguinage était présenté sur 4 ans).

En effet, il convient de prévoir de nouveaux prix au bordereau des prix unitaires (BPU) du marché. Il s'agit d'une part de fixer comme suit les tarifs permettant la facturation du stock tampon :

STOCK TAMPON		Prix HT	TVA 5,5 %	Prix TTC
ENTREE	Carottes râpées ou betteraves 5/1 Environ 1 boîte pour 30	9,086 €	0,500 €	9,585 €
PLAT	Ravioli bœuf 5/1 Environ 1 boîte pour 18	15,850 €	0,872 €	16,722 €
DESSERT	Compote 5/1 Environ 1 boîte pour 40	11,834 €	0,651 €	12,484 €
DESSERT	Compote individuelle Carton de 120	42,000 €	2,310 €	44,310 €

Et d'autre part de fixer les prix des composantes des repas adultes selon la grille ci-dessous :

BPU	REPAS ADULTE		
	Fourniture de repas pour les adultes des restaurants scolaires (Bio et locaux inclus)		
	Incluant la confection (la livraison, la mise à disposition du matériel et des équipements et la rémunération du prestataire)		
	PU H.T.	TVA	PU T.T.C.
Entrée	0,475 €	0,026 €	0,501 €
Plat principal	2,137 €	0,118 €	2,255 €
Garniture	0,712 €	0,039 €	0,751 €
Laitage/fromage	0,475 €	0,026 €	0,501 €
Dessert	0,475 €	0,026 €	0,501 €
Pain	0,450 €	0,025 €	0,475 €
<b>TOTAL</b>	<b>4,724 € HT</b>	<b>0,260 €</b>	<b>4,984 € TTC</b>

**DELIBERATION N°DCM2024\_66**  
**MARCHE DE FOURNITURE ET DE LIVRAISON DES REPAS EN LIAISON FROIDE POUR**  
**LA RESTAURATION – APPROBATION DE L'AVENANT N°**

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le

Publié en ligne sur  **S EN LIAISON FROIDE POUR**  
ID : 049-200084903-20240528-DCM2024\_66-DE

Enfin, le tableau récapitulatif des montant annuels prévisionnels pour les 2 lots attribués , qui figure dans la délibération DCM2023\_107 du 7 novembre 2023 est modifié comme suit :

	<b>Objet</b>	<b>Prestataire</b>	<b>Montant estimatif annuel HT</b>
<b>Lot 1</b>	Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire	Océane Restauration ATLANPARC Bât. M Zone de Kerluherne 3 rue Camille Claudel 56890 PLESCOP	121 305,05 € HT
<b>Lot 2</b>	Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour Le Béguinage	Océane Restauration ATLANPARC Bât. M Zone de Kerluherne 3 rue Camille Claudel 56890 PLESCOP	37 641,24 € HT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2122-21-1, L 2122-23,

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération DCM2023\_107 du 7 novembre 2023,

Considérant la nécessité d'annexer les tarifs « stock tampon » et « adultes » au BPU du marché et d'annualiser la présentation des sommes allouées ;

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver la modification du tableau récapitulatif des lots attribués.
- D'approuver les termes de l'avenant au marché, insérant dans le bordereau unitaire des prix les tarifs relatifs au stock tampon, ainsi que le tarif des repas adultes.
- D'autoriser Madame la maire à signer les nouveaux documents liés aux marchés selon les conditions suivantes : Marchés à bon de commande, en tenant compte les nouvelles données.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Champigné, le 31 mai 2024

  
**Mairie des Hauts-d'Anjou**  
**M. Masyline LÉZÉ,**  
**Maire des Hauts-d'Anjou**

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 31 mai 2024*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 31 mai 2024*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*